

PERSONNES CIBLÉES	Contremaître sanitaire (brevet fédéral) ou personnes au bénéfice d'une formation équivalente
TEMPS INDICATIF	Pour le traitement méthodique-didactique du module, nous recommandons aux prestataires de planifier 15 heures de cours.

Compétences

Après avoir réussi l'examen du module, vous êtes en mesure d'assumer seul la gestion de projets pour tous types d'objets (nouvelle construction ou rénovation), y compris le contrôle des coûts.

Sujets / objectifs

1. Tâches liées à la gestion de projets et au traitement des commandes

- 1.1. Vous dirigez des séances de chantier (C3).
- 1.2. Vous gérez et établissez des procès-verbaux (C3).
- 1.3. Vous vérifiez que les offres et les contrats d'entreprise sont complets et corrects (C4).
- 1.4. Vous connaissez les procédures de soumission (C2).
- 1.5. Vous rassemblez les plans nécessaires pour le montage (C5).

2. Processus et organisation internes

- 2.1. Vous effectuez la planification du personnel de montage (C3).
- 2.2. Vous vérifiez la bonne planification du personnel de montage (C4).
- 2.3. Vous planifiez l'acquisition de matériel (C5).
- 2.4. Vous veillez à ce que toutes les mesures liées à la sécurité au sein de l'entreprise et sur le chantier soient prises (C3).

Examen du module / aides

Vous terminez le module par un examen écrit de 90 minutes.

L'ensemble des documents écrits sont autorisés à l'examen.

Une partie de l'examen du module peut être effectuée sans documents écrits.

Une partie de l'examen du module peut être effectuée à l'aide de moyens informatiques.

Validité du certificat de module

Le certificat de module est valable pendant 5 ans.